

DECISION N°35/2026

**ADOPTION DU
PROCES-VERBAL DU
BUREAU DU 15
SEPTEMBRE 2026**

Séance du 13 octobre 2026

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 18 septembre 2026, s'est rassemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE
DELEGUES**

en exercice : 29

présents : 13

votants : 18

Date de convocation :
18 septembre 2026

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Valérie CARON, Didier DAGONET, Corinne TANGE, Didier WROBLEWSKI, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.

Avait donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Corry NEAU à Anthony ARCIERO, Gilles SELLIER à Patrice MARCHAND, Cécile HERBET à Valérie CARON, François DROUIN à Didier WROBLEWSKI.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Martine BORGEO, Daniel DRAY, Jean-Paul DOUET, Véronique MAGNIER.

Assistaient également : Serge LOPEZ, Président de la commission « Patrimoine Historique et Culturel », Brice GRZESIAK, Président de la commission « Communication-Sensibilisation », Caroline BAUDRY-IMOGAI, Chargée de mission au Conseil Régional d'Ile-de-France, Sara ANTOINE, Chargée de mission au Conseil Départemental du Val d'Oise, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au Parc naturel régional, Pascal LAMBERT, Chargé de mission SIG évaluation au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Nicolas LEBESGUE, chargé de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 15 septembre 2026.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 15 septembre 2026

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 15 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 15/10/2026

Reçu en préfecture le 15/10/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20261013-DECISION2026_35-AU



L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 24 juillet 2026, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	18
Nombre de pouvoirs	2

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, Corry NEAU, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Cécile HERBET, François DROUIN, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Valérie CARON, Didier DAGONET, Corinne TANGE, Didier WROBLEWSKI, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.

En visio : Martine BORGEO, Jean-Paul DOUET.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLIER à Corry NEAU.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Nicole COLIN, Véronique MAGNIER.

Assistaient également : Céline CAUDRON, Maire de PRESLES, Claire GOUDOUR, Chargée de mission Urbanisme au Parc naturel régional, Marie STURMA, Chargée de mission Agriculture au Parc naturel régional, Pascale OLIVAS, Chargée de mission environnement au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Adoption du procès-verbal du Bureau du 21 mai 2026 ;
- Adoption du procès-verbal du Bureau du 9 juin 2026 ;
- Compte rendu de la Commission Avis du 30 juin 2026 ;
- Avis sur le PLU de Presles ;
- Consultation juridique relative au projet de développement du golf du Lys ;
- Prolongation de l'accompagnement à la Démarche d'écologie industrielle territoriale ;
- Demande de financement au titre de l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France ;
- Demande de financement au titre de l'appel à projet « mieux manger pour tous » porté par la DREETS ;
- Demande de subvention au titre du fonds vert ;
- Demande de subvention au titre du Plan régional Santé Environnement ;
- Commission Avis : délégation de pouvoirs au Président pour les avis ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance en accueillant les membres du Bureau ainsi que Madame le Maire de Presles.

Il donne lecture des pouvoirs.

Il relate que, durant l'été, plusieurs réunions ont eu lieu avec des communes du périmètre d'études intéressées à entrer dans le Parc naturel régional.

Il rapporte qu'il est allé deux fois à Chamant, la première fois pour une présentation du PNR devant le Conseil municipal puis, la semaine dernière, pour une réunion publique, en compagnie de Daniel DRAY qui a apporté un témoignage concret de ce qu'apporte le PNR à une commune. Il pense que le Conseil municipal de Chamant devrait voter son adhésion au PNR.

Il informe qu'il va présenter le PNR jeudi soir aux élus d'Eve. Il estime que l'adhésion de cette commune n'est pas indifférente car c'est une très jolie commune située à l'extrême sud du périmètre du PNR, face au développement urbain de Dammartin en Goële et Othis.

Il ajoute qu'il est allé rencontrer la Maire et quelques élus de Néry mais que l'adhésion de la commune s'avère compliqué. Il explique qu'en effet, le PLU a inscrit une grande zone AU qui n'est pas dans l'enveloppe urbaine au plan de référence de la Charte, que la commune devra abandonner si elle souhaite entrer dans le PNR.

Il indique que Trumilly est dans la même situation mais qu'une partie des zones AU se situent dans l'enveloppe urbaine ; ce qui pourrait faciliter l'abandon des zones hors enveloppe urbaine.

Monsieur MARCHAND ajoute que Monsieur DRAY est allé présenter le PNR devant le Conseil municipal de Versigny et que l'on est très optimiste.

Sylvie CAPRON informe qu'elle a eu Madame le Maire de Rosières qui sollicite une réunion d'information.

Elle rapporte également qu'elle avait eu un contact avec un Maire-Adjoint de Baron qui était intéressé mais qu'elle n'a plus de nouvelle.

Monsieur MARCHAND souligne qu'un diaporama a été constitué pour ces réunions, qu'il est à la disposition des communes du PNR pour être présenté devant le Conseil municipal si le besoin s'en faisait sentir.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Daniel DRAY est désigné secrétaire de séance.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 21 MAI 2026

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 21 mai 2026.

Le procès-verbal du Bureau du 21 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 9 JUIN 2026

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 9 juin 2026.

Le procès-verbal du Bureau du 9 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

4. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION AVIS DU 30 JUIN 2026

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la Commission Avis du 30 juin 2026.

Le compte rendu de la Commission Avis du 30 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

5. PROLONGATION DE L'ACCOMPAGNEMENT A LA DEMARCHE D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE TERRITORIALE

Monsieur MARCHAND accueille Monsieur Camilo GONZALES de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise et propose de démarrer la séance du Bureau par le sujet de la prolongation de la démarche d'écologie industrielle territoriale.

Il passe la parole à Monsieur Camilo GONZALES.

Monsieur Camilo GONZALES présente la démarche d'écologie industrielle, son déploiement sur les zones d'activités de la Communauté de communes Senlis Sud Oise (CCSSO), la convention tripartite (CCIO, PNR et Communauté de communes), les actions réalisées et celles prévues dans cette nouvelle convention.

Sylvie CAPRON précise que le PNR et la CCSSO se sont partagés les thématiques, la CCSSO prenant les déchets et la mutualisation des équipements, le PNR s'engageant sur la mobilité, l'énergie et la gestion des espaces verts.

Monsieur ARCIERO s'étonne de l'implication de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice-Côte d'Azur.

Pascale OLIVAS répond qu'elle est prestataire de l'étude de mobilité interentreprises. Elle explique que la CCI Nice-Côte d'Azur a développé un service bureau d'études et qu'elle a répondu à l'appel d'offre du PNR qu'elle a remporté.

Monsieur DESBOIS regrette que l'on n'ait pas la liste des entreprises engagées.

Monsieur GONZALES répond qu'il n'est pas possible de passer en revue les 40 entreprises mais que le PNR peut tout à fait communiquer la liste.

Monsieur ARCIERO se demande si une démarche de co-voiturage n'avait pas déjà été engagée par le PNR et qu'elle n'avait pas obtenu de bons résultats.

Monsieur MARCHAND répond qu'il s'agissait de lignes de co-voiturage pour les personnes allant à la gare mais que ce cas est très différent.

Monsieur ARCIERO demande si la Région n'a pas déjà des données sur les flux de déplacements.

Madame MARTIN répond que si, mais pas spécifiquement pour les entreprises et à l'échelle régionale. Elle ajoute que l'on a besoin d'un zoom et rappelle que la CCSSO n'a pas pris la compétence mobilité d'où l'implication du PNR sur cette thématique.

Concernant la valorisation des déchets, Madame NEAU demande si le Syndicat mixte des déchets de l'Oise est impliqué.

Monsieur GONZALES répond que oui, qu'une visite du centre de tri et de valorisation a d'ailleurs été organisée avec les entreprises.

Madame BOCOBZA demande si une telle démarche peut être dupliquée sur d'autres zones d'activités.

Monsieur GONZALES répond que oui mais qu'en Ile-de-France, il faudra voir si la CCI du Val d'Oise peut animer une telle démarche.

Sylvie CAPRON observe qu'il est nécessaire d'avoir un nombre d'entreprises par zone d'activités suffisant pour que la démarche fonctionne.

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau doit se prononcer sur une prolongation de la démarche.

Il précise que cette nouvelle convention tripartite (CCIO, PNR, CCSSO) prendrait effet au 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027, que le coût de cette convention se monte à 28 000 € que le Parc naturel régional financerait à hauteur de 9 800 € (35%).

Madame NEAU s'étonne que cette convention s'arrête en août 2027.

Sylvie CAPRON répond, qu'en réalité, l'ancienne convention était caduque en mars 2026, que la CCIO a néanmoins poursuivi son travail et que cette convention annuelle est, en réalité, une convention transitoire. Elle ajoute qu'il sera proposé d'inscrire, dans le programme d'actions 2027, le financement d'une nouvelle convention, sans doute de 2 ans.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident la prolongation de la démarche d'EIT, autorisent le Président à signer la convention et mobilisent le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

6. AVIS SUR LE PLU DE PRESLES

Monsieur MARCHAND rapporte que le projet d'avis sur le PLU de Presles traite exclusivement des zones agricoles.

Il passe la parole à Claire GOUDOUR pour la présentation de l'avis.

Claire GOUDOUR donne lecture du projet d'avis.

Madame BOCOZA demande si le Parc naturel régional valide la méthanisation autorisée dans le règlement du PLU.

Claire GOUDOUR répond que la méthanisation est toujours autorisée dans le règlement des zones A des PLU.

Madame BOCOBZA juge regrettable que des cultures alimentaires servent à produire de l'énergie.

Sylvie CAPRON répond, qu'en réalité, il y très peu de cultures alimentaires dans les méthaniseurs mais plutôt des déchets agricoles (type pulpes de betterave) et des cultures intermédiaires.

Marie STURMA observe que les méthaniseurs peuvent aussi accepter des cultures issues d'un déclassement.

Monsieur DESBOIS estime, qu'en égard au prix du foncier agricole, il n'y a pas de terres déclassées car toutes les terres agricoles dans la région sont cultivables.

Marie STURMA précise qu'il ne s'agit pas d'un déclassement de terre mais d'un déclassement de récoltes. Elle cite le cas d'une culture de colza chez des agriculteurs du GIE « MORANCY » qu'elle accompagne qui n'a pas été récoltée une année tant elle était médiocre.

Monsieur MARCHAND demande à Madame CAUDRON ce qu'elle pense des observations et propositions de l'avis.

Madame CAUDRON indique qu'elle prend bonne note des observations qui visent à améliorer son document. Elle souligne que la commune suit les mêmes objectifs que le Parc naturel régional.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le projet d'avis.

7. CONSULTATION JURIDIQUE RELATIVE AU PROJET DE DEVELOPPEMENT DU GOLF DU LYS

Monsieur MARCHAND explique que le territoire du Parc naturel régional comprend 12 golfs et une quarantaine de golfs dont beaucoup connaissent des problèmes de financement.

Il explique que la Charte encadre la destination de ces terrains. Concernant les « Grands domaines », il rappelle que la nouvelle Charte, plus souple que la première, stipule que les documents d'urbanisme peuvent autoriser une évolution de ces grands domaines, à savoir des bâtiments liés à la gestion et la valorisation patrimoniale et touristique du grand domaine ou des bâtiments indispensables à sa valorisation économique (touristique, culturelle, sociale, de service...), à condition que cette valorisation économique contribue à maintenir ou à restaurer l'intégrité et la pérennité de celui-ci.

Il souligne que, pour les « Parcs de loisirs et golfs », la Charte écrit que les documents d'urbanisme n'autorisent pas les terrains occupés par des golfs et parcs de loisirs à changer de destination, qu'ils ne peuvent autoriser que des extensions ou aménagements complémentaires aux équipements existants (infrastructures hôtelières ou sportives, par exemple) nécessaires à l'activité économique. Il précise qu'en cas de cessation de l'activité, il doit y avoir un retour à une vocation agricole et/ou naturelle des terrains.

Il rapporte qu'un projet de développement du golf du Lys est porté par la société de Monsieur Xavier NIEL, propriétaire des terrains depuis 2005.

Il précise que ce projet prévoit la suppression d'un des 2 parcours de golf et la construction d'un vaste complexe hôtelier comprenant de l'hébergement, des restaurants, une halle pour de l'événementiel, des équipements sportifs (piscine, courts de tennis et de padel, terrain de football, piste d'athlétisme...) et des bâtiments pour des chevaux.

Il ajoute que l'hébergement se compose de 118 cabanes avec salle de bain et cuisine individuelle (dont 110 cabanes de 1 ou 2 chambres, et 8 cabanes de 3 à 5 chambres).

Il explique que les porteurs de projet sont venus présenter leur projet aux membres du Bureau le 13 novembre 2025, qu'un débat a été organisé lors de la séance suivante, le 11 décembre 2025 qui a donné lieu au courrier joint dans le rapport de présentation.

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il a rencontré, au mois d'août, le Préfet de l'Oise, à la demande de celui-ci, qui lui a demandé une position.

Il estime, pour sa part, que si un projet, en particulier d'hôtellerie, serait tout à fait possible, le projet présenté est démesuré et peut difficilement être qualifié de complément. En outre, il ajoute qu'il craint qu'un jour, ces maisons, dont certaines sont des T3, ne se transforment en logement. Il cite l'exemple des 5 bâtiments qui avaient été construits sur le site pour les golfeurs mais qui sont aujourd'hui des résidences principales.

Il propose donc de commander une expertise juridique à Maître Cassin, avocate spécialisée dans l'urbanisme et l'environnement, pour apprécier ce projet au regard de la Charte.

Il note que le terme de « complément » peut s'apparenter au terme d'extension limitée (20%) autorisée en zone naturelle dans les PLU.

Il observe que le projet devra respecter la réglementation, notamment la Charte, sous peine de faire face à des recours multiples de riverains du lotissement du Lys qui ne sont pas favorables au projet.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette expertise juridique et mobilisent le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

8. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A INITIATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Monsieur MARCHAND explique que les dossiers suivants ont tous pour objet de rechercher des financements pour financer des opérations du programme d'actions, compte tenu des restrictions budgétaires.

Monsieur MARCHAND indique qu'il est ainsi proposé de répondre à un appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique, lancé conjointement par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Région Hauts-de-France et les Agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie, qui vise à soutenir des projets territoriaux et de filières pour le développement de l'agriculture biologique dans la région.

Sylvie CAPRON précise qu'il s'agit des actions récurrentes en matière d'agriculture menées dans le cadre du programme alimentaire territorial.

Marie STURMA rapporte que le programme monte en régime car il intègre les suites de l'étude « Sensibio ».

Sylvie CAPRON observe qu'a été ajoutée une part des programmes pédagogiques menés dans les écoles primaires, en l'occurrence les projets agriculture/alimentation et les projets eau.

Marie STURMA ajoute que le temps de travail de Valérie et d'elle-même pour ces opérations, soit une petite part de leur salaire, a été intégré pour être financé.

Monsieur MARCHAND insiste sur le fait les actions du PNR sont découpées pour répondre aux exigences de l'appel à projet.

Il commente le tableau récapitulatif à la fin du rapport.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident ce dossier de demande de financement au titre de l'appel à initiatives 2026 pour le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France.

9. DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE L'APPEL A PROJET « MIEUX MANGER POUR TOUS » PORTE PAR LA DREETS

Marie STURMA explique que certaines opérations que le Bureau vient d'examiner peuvent également être financées par l'Etat au titre de l'appel à projet « Mieux manger pour tous ».

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident ce dossier et autorisent le Président à demander un financement au titre de l'appel à projet 2026 « Mieux manger pour tous » porté par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Sylvie CAPRON explique qu'il est proposé d'essayer de faire financer l'opération récurrente « Assistance technique et scientifique du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France » par

le fonds vert. Elle précise que cette opération est présentée de manière à ce qu'elle réponde au cahier des charges du fonds vert.

Elle ajoute que le plan de gestion du Domaine de Chaalis a été intégré dans le contrat de territoire du SAGE Nonette, donc finançable par l'Agence de l'eau.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le dossier et autorisent le Président à déposer ce dossier au titre du Fonds vert ainsi qu'auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

II. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT

Monsieur MARCHAND souligne que l'été 2026 a été caractérisé par des vagues de canicule et que force est de constater que les communes ont été peu organisées. Il note que les élus ont des difficultés à prioriser leurs actions, tant les besoins sont importants et les solutions requièrent de l'ingénierie.

Il explique que le projet envisagé est de sensibiliser les 70 communes aux actions à mettre en œuvre pour répondre aux canicules et de les accompagner à élaborer un plan d'actions.

Il rapporte qu'il est ainsi envisagé dans le cadre du programme d'actions 2027 :

- Le repérage des ilots de chaleur et de vulnérabilité dans les parties les plus urbaines ;
- L'élaboration d'un « catalogue » d'actions générales ;
- L'élaboration de fiches de contexte par commune ;
- La rencontre individuelle proposée aux 70 communes pour les sensibiliser, leur présenter les solutions possibles ;
- Une sensibilisation et une réflexion portant sur le risque incendie ;
- L'aide à l'élaboration d'un « plan de gestion de crise » ;
- L'aide à la rédaction d'un plan d'actions opérationnel et concret.

Il précise que cette action, pour beaucoup, serait menée en interne et qu'une enveloppe financière d'environ 80 000 € est envisagée qui comprendrait :

- Une prestation d'études pour le repérage des ilots de chaleur ;
- Des expertises spécifiques sur des bâtiments ;
- Un chargé de mission pour 1 an.

Il rapporte que la Région Hauts-de-France, l'Etat (DREAL) et l'ARS ont signé un 4° plan régional santé environnement (PRSE), que des appels à projet sont lancés pour financer des projets répondant aux axes du PRSE et que notre dossier pourrait être financé par la DREAL.

Monsieur DOUET observe que le SE60 peut travailler sur les bâtiments.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit d'une première approche et d'une enveloppe très estimative qui devra être affinée et que l'on mobilisera tous les acteurs compétents dont le SE60.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette opération et autorisent le Président à déposer un dossier de demande de financement auprès de la DREAL au titre du plan régional santé environnement.

12.COMMISSION AVIS : DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT POUR LES AVIS

Monsieur MARCHAND rappelle que le règlement intérieur du Syndicat mixte a institué une Commission Avis et qu'il convient que le Bureau délègue formellement les avis au Président pour que les avis de cette commission puissent être valables.

Il demande à Madame CAPRON si cette délibération doit passer devant le Comité syndical.

Sylvie CAPRON répond que non.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette délégation des avis au Président afin de permettre le fonctionnement de la commission Avis

13. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Il rappelle les prochaines dates du Bureau :

- Mardi 13 octobre à 19H00
- Mardi 10 novembre à 19H00. Cette réunion pourrait être suivie d'un dîner.
- Mardi 8 décembre à 19H00. Le Bureau sera suivi d'un Comité syndical.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND lève la séance à 21H00

Daniel DRAY



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président